

**Présents** : Membres de la CLDR : 23 présents et 5 excusés (voir liste en annexe)

Administration communale : Axelle Lefèvre, agent relais PCDR

Impact : Loreena Thetiot, chargée de projets

FRW : Gervaise Ropars et Alexandra Thiry, agents de développement

**Ordre du jour :**

- 1- Introduction
- 2- Moment de rencontres
- 3- Règlement d'ordre intérieur
- 4- Diagnostic partagé
- 5- Suites

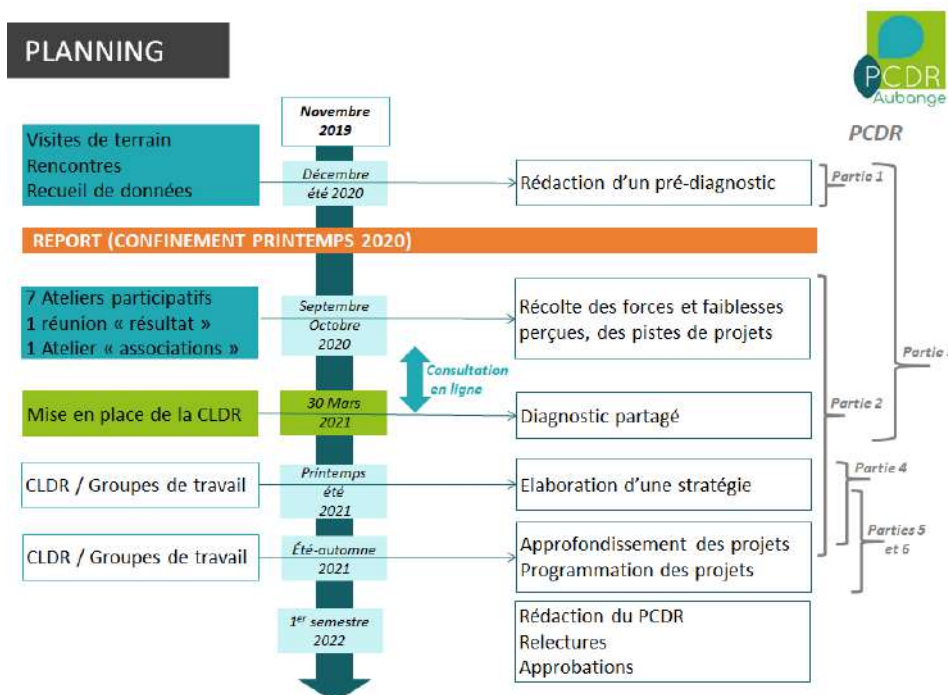
\* \* \*

Etant donné les règles sanitaires en vigueur, la réunion d'installation de la CLDR s'est déroulée en virtuel. La réunion est introduite par le Président de la CLDR François Kinard et l'Echevine du développement rural Véronique Biordi.

**1- Introduction**

La FRW présente le contexte. Aubange met actuellement en œuvre une Opération de Développement Rural. Il s'agit, avec la population, d'établir un PCDR (Programme Communal de Développement Rural).

Un Programme Communal de Développement Rural a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en milieu rural et consiste en la rédaction d'une stratégie et des projets concrets. Par exemple, la rénovation d'une maison de village, l'aménagement d'une place conviviale, la réalisation de voies lentes pour connecter les localités, la création de logements ou de hall économique, etc.



## 2- Moment de rencontres

---

Afin de permettre à chacun de faire connaissance avec l'ensemble des membres, la FRW propose un moment de rencontre via des sous-groupes.

Les membres sont répartis aléatoirement dans des sous-groupes de cinq personnes maximum. Dans chaque sous-groupe, les participants répondent à deux questions afin de se présenter aux autres.

1. Qui êtes-vous ? Nom, prénom, village & profession (si vous le souhaitez)
2. Pourquoi j'ai postulé à la CLDR ?

L'atelier dure 10 minutes. Afin que tous puissent discuter au moins une fois, l'animation sera à nouveau au programme de la prochaine CLDR.

## 3- Règlement d'ordre intérieur

---

Toute CLDR fonctionne en suivant un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Depuis mars 2021, l'Administration a mis en place un modèle commun de ROI pour toutes les CLDR. Les membres en ont reçu une version (disponible en annexe) avec l'invitation à la CLDR. Afin que tous puissent en prendre connaissance, une lecture commentée est réalisée par la FRW. Celle-ci met en avant particulièrement les articles suivants :

- **Titre I – art.2 : Les missions de la Commission locale de développement rural sont :**
- *Durant l'entière de l'Opération de Développement Rural (ODR),*
  - *D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.*
  - *De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.*
- *Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),*
  - *De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.*
- *Durant la période de mise en œuvre du PCDR,*
  - *De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.*
  - *De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.*
  - *De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention*
  - *D'assurer l'évaluation de l'ODR.*
  - *D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.*

- **Titre II – art.7**

*La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.*

- *Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.*
- *Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.*

- *Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,*
  - *Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;*
  - *Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;*
  - *Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.*

- **Titre II – art.10**

*Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.*

- **Titre III – art.18**

*Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.*

- **Titre III – art. 19**

*Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.*

### **Fonctionnement interne**

Afin de fonctionner le plus efficacement possible, trois questions sont posées aux membres.

- Etes-vous d'accord que le secrétaire (FRW) rédige les PV des réunions ?
- Etes-vous d'accord d'être convoqué par mail ?
- Etes-vous d'accord de recevoir les PV uniquement sous format informatique ?

→ Les membres la CLDR répond favorablement aux trois questions.

### **Commentaires/Questions :**

- Un membre souhaite qu'une formule soit prévue pour une information non numérique, une alternative complémentaire aux sites web et pages facebook.
- Un membre demande si des procurations sont envisagées ? Ce n'est pas prévu dans le document rédigé par l'administration du développement rural.
- Un membre demande des précisions quant aux différences entre des effectifs et suppléants : Il n'y en a pas. Les termes sont un issu du Décret du développement rural qui fait cette distinction. Dans le modèle, il est précisé qu'effectifs et suppléants sont convoqués en même temps et ont les mêmes droits.

→ **Les membres de la CLDR ont pris connaissance du projet de ROI et le proposent pour approbation au Conseil communal.**

## 4- Diagnostic partagé

### a) Présentation

Loreena Thétiot du bureau d'études IMPACT sprl présente le diagnostic réalisé à partir de l'analyse du territoire (partie 1) et des ateliers participatifs et autres rencontres participatives. Voici les enjeux présentés à la suite de chaque analyse.

#### Axe société

### ▶ ENJEUX DE L'AXE « SOCIÉTÉ »



#### Axe territoire

### ▶ ENJEUX DE L'AXE « TERRITOIRE »



## ▶ ENJEUX DE L'AXE « ÉCONOMIE »

Le soutien de la filière agricole, à travers le développement des circuits courts alimentaires et la promotion d'une alimentation plus locale



Le soutien et le développement de l'économie locale (commerces et entreprises concurrencées par le GDL)

ÉCONOMIE



Travailler à Aubange

Le développement des commerces de proximité dans les villages plus ruraux



La valorisation du patrimoine local

L'ensemble de sa présentation est disponible en annexe.

### b) Discussion

#### Méthode

Les membres de la CLDR sont répartis en 6 sous-groupes pour lister leurs commentaires sur le document. Puis, en plénière, un rapporteur évoque les commentaires axe par axe.

#### Commentaires/Questions :

Une personne regrette que les comptes rendus des ateliers participatifs n'aient pas été envoyés plus tôt. Elle déplore aussi qu'il y ait peu de temps lors de cette réunion pour travailler sur le diagnostic partagé, qu'il n'y ait pas eu une réunion entière dessus. Effectivement, la durée du sous-groupe est réduite, mais il est prévu de reprendre les éléments du diagnostic lors des trois prochaines réunions, en travaillant axe par axe. Cela constituera la base pour identifier les objectifs et les projets qui pourraient y contribuer. Les membres de la CLDR qui le souhaitent peuvent par ailleurs transmettre leurs remarques précises par e-mails à la FRW qui les transmettra à Impact.

#### Résultats

Les rapporteurs présentent les réflexions et commentaires développées dans leur sous-groupe afin de compléter, corriger le diagnostic partagé. Le compte-rendu les présente dans un tableau AFOM.

**AXE SOCIETE** : Le diagnostic doit être complété/vérifié avec les éléments suivants

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
+ Démographie : Le rajeunissement de la population sur Rachecourt	Les services à la population : – Le problème de l'isolement des personnes âgées – Le manque de lieux de rencontres pour les personnes âgées mais il ne faut pas oublier qu'il existe des associations qui proposent des activités (L'âge d'or à Halanzy, Les aînés à Aubange, Joie et Amitié à Athus)
+ Culture/sports/Loisirs : Evoquer les chorales et notamment la chorale	Culture/sports/Loisirs :

Cœur de Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très peu d'équipements sportifs à Halanzy et cette partie-là de la commune</li> <li>- L'absence d'un forum d'un comité réunissant les associations (pour communiquer, partager des capacités en personnels, matériels, infrastructures)</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<p><b>Menaces</b></p> <p>Les services à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction de la qualité du service bancaire dans les entités de communes (il existe une stratégie de plusieurs banques qui ont prévu de mettre en place le système BATOPIN (avec notamment un service de distributeurs maillés pour que chacun soit à moins de 5km de l'un d'eux. Cependant, ces distributeurs ne fourniront pas les mêmes services).</li> <li>• La mauvaise connexion internet téléphonie (à Rachecourt, Battincourt)</li> </ul> <p>Culture/sports/Loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'expulsion des deux musées (qui sont des atouts mais qui risquent de disparaître en raison de la perte de leurs locaux)</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	
<p>→ L'enjeu des adolescents a été oublié et doit être abordé. On parle de nombreux services pour la jeunesse, mais quid des ados ? Il faut pouvoir répondre à leurs besoins (lieux de rencontre (ex : Rachecourt), équipements (terrain foot Rachecourt trop petit), etc.) → Ce thème doit être plus développé dans le diagnostic partagé</p> <p>→ La question de la transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'histoire locale doit être abordée. Par exemple via le SI (vers écoles) via un travail sur le passé, la mémoire de la commune (travail de mémoire). Beaucoup d'habitants nouveaux ne connaissent pas le passé minier, sidérurgique de la commune... même s'il existe des sites tels le chemin des mines. La mobilité douce pourrait être utilisée pour attirer les gens son patrimoine (et notamment la circulation des trains le WE qui via les 3 gares de la commune faire venir des visiteurs). Il s'agit d'utiliser toutes nos ressources.</p> <p>→ L'éducation et le maintien d'une école à Battincourt et le soutien à l'école libre</p>	
<b>PROJETS :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un service de lutte contre l'isolement des personnes âgées en organisant un système de prise de contacts individuels (ex : via le CPAS) ;</li> <li>✓ Un projet pour que le Syndicat d'Initiatives sensibilise les écoles au patrimoine industriel et minier de la commune</li> </ul>	

**AXE TERRITOIRE** : Le diagnostic doit être complété/vérifié avec les éléments suivants

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Le dynamisme communal pour aller chercher les subsides et développer des projets</li> </ul> <p>Environnement, paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Richesse des paysages (points de vue, cuestas...)</li> <li>+ Importance chemin de la Batte : en cours,</li> </ul>	<p>Environnement, paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de propreté &amp; Incivilités : présence de dépôts sauvages, particuliers qui brûlent des choses au fond de leur jardin. A noter, la commune emploie deux personnes à temps plein, un système de caméras a été mis en place (1<sup>er</sup> trimestre : 65t de déchets récoltés sur la commune)</li> <li>- La méconnaissance des sentiers et promenades existantes (qui sont nombreuses</li> <li>- La fermeture de nombreux sentiers (clôturés, etc.)</li> </ul> <p>Aménagement du territoire et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration au PNG peu claire : Dommage pour les villages non</li> </ul>

<p>très important pour le tourisme &amp; la mobilité douce</p> <p><b>Mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ Vérifier le nom de la rue qui a été fermée à Athus, la rue Nickbas est à Halanzy</li> <li>+ Pour rappel, la Ville vient de se voir octroyer des subsides à concurrence de 500000 euros pour le développement de la mobilité douce (cyclo-piétonne).</li> </ul>	<p>repris, division mal comprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces publics fortement bétonnés</li> <li>- Le potentiel foncier est important à Aubange et Halanzy. Cela peut être une menace pour la ruralité.</li> </ul> <p><b>Mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de parking aux alentours du centre culturel (pas de place pour les visiteurs du CC).</li> <li>- Peu ou pas de liaison douce entre tous les villages (ex : Aubange-Aix/Cloie), vers les autres communes (Halanzy-Musson ou Aubange-Longeau et les autres pays (GDL avec son grand réseau de pistes cyclables)</li> <li>- 3 gares (Athus, Halanzy et Aubange). La zone de la gare d'Athus est insalubre.</li> <li>- Halanzy et le chemin de la Batte depuis Musson-Battincourt vers Aix/Cloie. Un axe important de mobilité douce et touristique (évite N88).</li> <li>- Pas d'accès entre Battincourt et Halanzy en mobilité douce</li> <li>- Pas de bus à Rachecourt</li> </ul> <p><b>Gestion environnementale et énergie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation importante de la consommation de chauffage dans certains bâtiments communaux</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Cadre de vie et Aménagement du territoire : → le Transfrontalier est un axe à aborder, notamment en ce qui concerne la mobilité</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction du service</li> <li>• Environnement, paysage : Les projets de constructions éoliennes par rapports à la protection du paysage (notamment des projets extérieurs à la commune).</li> </ul>
<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La végétalisation de la commune, ses espaces publics (ex : Halanzy)</li> <li>→ La gestion du potentiel foncier (cf. AT)</li> <li>→ L'importance d'utiliser la mobilité douce pour faire découvrir le patrimoine</li> <li>→ Transfrontalier : travailler des solutions de mobilité entre les pays, notamment vers GDL</li> <li>→ Structure paysagère &gt;&lt; éoliennes</li> <li>→ Penser des bâtiments communaux économes en énergie et produisant aussi de l'énergie</li> </ul>	
<p><b>PROJETS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La possibilité d'aménager des loisirs près de la Batte à Battincourt ;</li> <li>✓ Faire connaître les sentiers et promenades (ex : Gaume Buissonnière) ;</li> <li>✓ Rouvrir des sentiers ;</li> <li>✓ Protéger l'accès à la rivière le long de la rue Burton à Aubange par par exemple une haie ;</li> <li>✓ Halanzy et le chemin de la Batte depuis Musson-Battincourt vers Aix/Cloie : un axe important de mobilité douce et touristique (évite N88) vers Halanzy (rue du moulin et calvaire vers cet axe) à sécuriser car la descente du moulin est peu sécurisée ;</li> <li>✓ Développer des liaisons cyclo-piétonne Aubange-Aix-sur-Cloie et Aubange- Longeau"</li> </ul>	

**AXE ECONOMIE** : Le diagnostic doit être complété/vérifié avec les éléments suivants

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Possibilité de la création d'une zone franche</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerces / entreprises : Fermeture d'entreprises et de commerces (ex : à Halanzy) en raison du COVID ou/et délocalisation vers le Luxembourg où les règles sanitaires sont moins strictes.</li> <li>• Tourisme : pas d'hôtel dans la commune ou tout près (logements pour travailleurs et/ou visiteurs)</li> </ul>
<p><b>ENJEUX</b></p> <p>→ L'emploi dans la Commune → ce thème doit être plus développé dans le diagnostic partagé notamment pour évoquer la forte dépendance au GDL (2/3 des Aubangeois y travaillent)</p> <p>→ Le problème de l'identification de l'entreprenariat dans la commune et les villages, la prise de conscience des entreprises, des petits entrepreneurs qu'ils appartiennent au tissu local d'Aubange, même s'ils sont légalement situés au GDL (n° d'entreprise). Ils habitent la commune, ils y pratiquent leurs activités (clientèles), ils y créent de l'emploi. La création d'un sentiment d'identité serait un plus en termes de reconnaissance de la commune, d'image (notamment vis-à-vis des statistiques qui montrent la dépendance au GDL alors qu'il y a un dynamisme entrepreneurial local), et de développement économique. → approfondir ce thème avec les entrepreneurs eux-mêmes</p>	
<p><b>PROJETS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser les marchés et produits locaux notamment sur les marchés existants (Athus, Aubange, Halanzy)</li> <li>✓ Créer des partenariats entre agriculteurs afin qu'ils puissent partager/vendre leurs produits au sein d'un marché local, artisan ou produit local (via coopérative ou autres), outils, plateforme la diffusion et la distribution ;</li> <li>✓ Création d'une zone franche = zone moins taxée, de manière à faire un appel d'air pour les entreprises qui se délocalisent au GDL</li> </ul>	

La FRW demande en synthèse l'avis des membres de la CLDR sur la partie « Diagnostic partagé ». Pour ce faire, trois réponses possibles sont proposées aux membres. Ils ne peuvent voter qu'une seule fois.



### En synthèse...

Tapez votre réponse

255 characters left

The screenshot shows a chat interface with three messages from a user named 'Gervaise'. Each message is in a white box with a grey border. The first message says 'Le document est une bonne base de travail. Je valide son usage pour la suite !' and has 0 likes. The second message says 'Le document est une base de travail suffisante pour la suite (moyennant l'intégration des remarques). Je n'ai pas d'objection valable pour ne pas l'utiliser.' and has 23 likes. The third message says 'Je ne peux pas "vivre avec" ce document même avec intégration des remarques de ce soir. J'ai une objection valable pour ne pas l'utiliser comme base de travail de la CLDR et je souhaite l'exprimer maintenant' and has 0 likes. Each message has a thumbs-up icon and a count of likes.

Un participant souhaite souligner que le document actuel est une version provisoire car il sera complété avec les éléments des prochaines réunions, comme cela a été dit précédemment.

→ Les membres de la CLDR présents sont alors d'accord, de manière unanime, pour considérer le document (moyennant l'intégration des remarques faites ce soir) comme une base de travail, un document appelé à évoluer, suffisant pour la suite.

Pour terminer la réunion, il est proposé aux membres de choisir, grâce à un sondage, la thématique de la prochaine réunion.

### Avec quelle thématique de travail souhaitez-vous commencer le 27 avril ?



→ La CLDR choisi d'aborder l'axe SOCIETE lors de la prochaine réunion.

## 5- Suites

### Calendrier

Les prochaines réunions sont actuellement prévues en virtuel, à 20h. En fonction des conditions sanitaires, le présentiel peut être envisagé.

Réunions « stratégie opérationnelle » :

- 27 avril → Axe SOCIETE
- 18 mai

- 8 juin
- Réunion de synthèse :
- 29 juin

\*\*\*

*Gervaise Ropars & Alexandra Thiry  
Fondation Rurale de Wallonie*

## ANNEXE LISTE DE PRESENCE

Membres de la CLDR présents : 23 personnes

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Madame</b>	AMAMOU	Soraya
<b>Monsieur</b>	AMBROISE	Michel
<b>Monsieur</b>	ARMAND	Guy
<b>Madame</b>	BIORDI	Véronique
<b>Monsieur</b>	BODELET	Stephan
<b>Monsieur</b>	BONBLED	Bernard
<b>Madame</b>	DESCAMPS	Clémentine
<b>Monsieur</b>	FELTZ	Claude
<b>Monsieur</b>	FLAMION	Gérard
<b>Monsieur</b>	GAUDIER	Richard
<b>Monsieur</b>	GILSON	Michel
<b>Monsieur</b>	KINARD	François
<b>Madame</b>	LAMBERT	Carine
<b>Madame</b>	LARDOT	Isabelle
<b>Monsieur</b>	LUCAS	Dany
<b>Madame</b>	MARTIN	Sandrine
<b>Madame</b>	MATHE	Silindia
<b>Monsieur</b>	MOUZON	José
<b>Monsieur</b>	MULLER	Patrick
<b>Monsieur</b>	NEPPER	Alexandre
<b>Madame</b>	PORTION	Emilie
<b>Monsieur</b>	REGNIER	Guy
<b>Monsieur</b>	SPOIDEN	Alain

Membres de la CLDR excusés : 5

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
<b>Madame</b>	FREYDIGER	Patricia
<b>Madame</b>	GUELFF	Delphine
<b>Monsieur</b>	SEMES	Alexis
<b>Monsieur</b>	THIRY	Didier
<b>Madame</b>	THIRY	Mélanie

## RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR POUR LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE AUBANGE

### Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art.1.** Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil Communal de la commune de Aubange en date du **XX/03/2021**.

**Art.2** Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
  - o D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
  - o De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),
  - o De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
  - o De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
  - o De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
  - o De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
  - o D'assurer l'évaluation de l'ODR.
  - o D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

**Art.3** Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Aubange.

**Art.4** La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

## **Titre II - Des membres**

**Art.5** Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

**Art.6** Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil Communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

**Art.7** La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.
- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
  - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
  - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
  - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

**Art.8** Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Aubange sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

**Art 9** L'animation de la Commission locale de développement rural de Aubange sera assurée par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

**Art.10** Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

### **Titre III – Fonctionnement**

**Art.11** La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

**Art.12** Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

**Art.13** La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.  
Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.  
Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

**Art.14** Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

**Art. 15** Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

**Art.16** Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.  
Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.  
Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

**Art.17** A l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

**Art.18** Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

**Art.19** Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

**Art.20** Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

**Art.21** Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

#### **Titre IV – Respect de la vie privée**

**Art.22** Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

#### **Titre V – Divers**

**Art.23** Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

**Art.24** Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

**Art.25** En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Ainsi arrêté en réunion de la Commission locale de développement rural de la commune de Aubange en date du 30/03/2021.

Le/La Secrétaire

Le/La Président(e)

Ainsi approuvé par le Conseil Communal en date du **XX/XX/20XX**





# COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ





# ► MÉTHODOLOGIE

- **Diagnostic partagé** : Confrontation de la partie 1 « Analyse socio-économique » et la partie 2 « Résultats des consultations villageoises »

↓

**Données objectives**  
Atouts, faiblesses, menaces, opportunités  
et enjeux de développement

↓

**Données subjectives**  
Souhaits de la population  
Perception et réalité vécues de la commune

- **Diagnostic partagé structuré en 3 axes :**
  - **Axe SOCIÉTÉ** : Vivre à Aubange
  - **Axe TERRITOIRE** : Habiter à Aubange
  - **Axe ÉCONOMIE** : Travailler à Aubange

## 1.2.2 Le cadre de vie et l'aménagement du territoire

	Atouts	Faiblesses
<b>INTERNE</b> Sur quoi peut agir directement le « système » commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>☉ Proximité avec les services et écoles communales</li> <li>☉ Rénovation urbaine en cours</li> <li>☉ Schéma de Développement Communal et Guide Communal d'Urbanisme en cours de révision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Guerlange se sent parfois oublié, particulièrement la rue de la Frontière (pas de décoration de Noël, coupure d'eau/électricité, réseau téléphonique, etc.)</li> </ul>
	Opportunités	Menaces
<b>EXTERNE</b> Tout ce qui ne peut pas être maîtrisé par le « système » commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>☆ Environnement général (nature, forêts, points de vue)</li> <li>☆ Cadre de vie agréable (villages calmes, tranquilles et fleuris)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ Perte progressive d'attractivité</li> <li>⚠ Image négative d'Athus qui impacte toute la commune</li> <li>⚠ Insécurité et nuisances dans certains quartiers</li> <li>⚠ Commune divisée en deux (est/ouest)</li> <li>⚠ Dépendance des villages aux pôles extérieurs</li> </ul>

\*Éléments issus de la partie 1 « Analyse des caractéristiques socio-économiques »

\*Éléments issus des consultations villageoises

\*Éléments issus de la partie 1 et des consultations villageoises



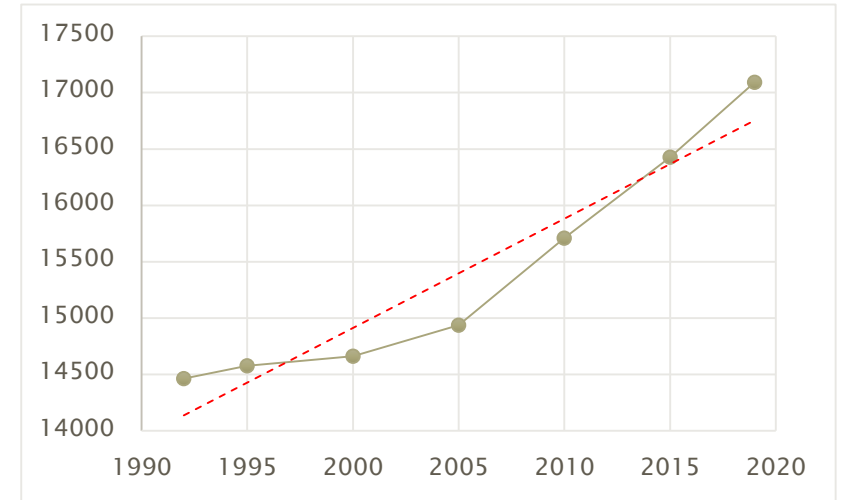
# AXE SOCIÉTÉ : VIVRE À AUBANGE

## *Des évolutions socio-économiques à prendre en compte*

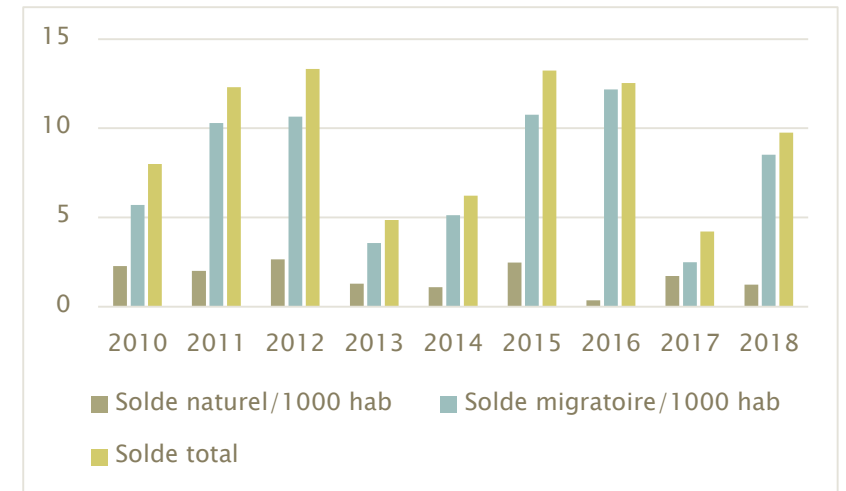
- Croissance démographique (+ 16,9 % depuis 1992)
- Des écarts démographiques entre les localités
  - Athus : 7.734 habitants
  - Aubange : 4.400 habitants
  - Halanzy : 2.836 habitants
  - Rachecourt : 697 habitants
  - Aix-sur-Cloie : 561 habitants
  - Battincourt : 525 habitants
  - Guerlange : 336 habitants
- Solde naturel et migratoire positifs



*Évolution de la population (1992–2019)*



*Mouvements de la population (2010–2018)*





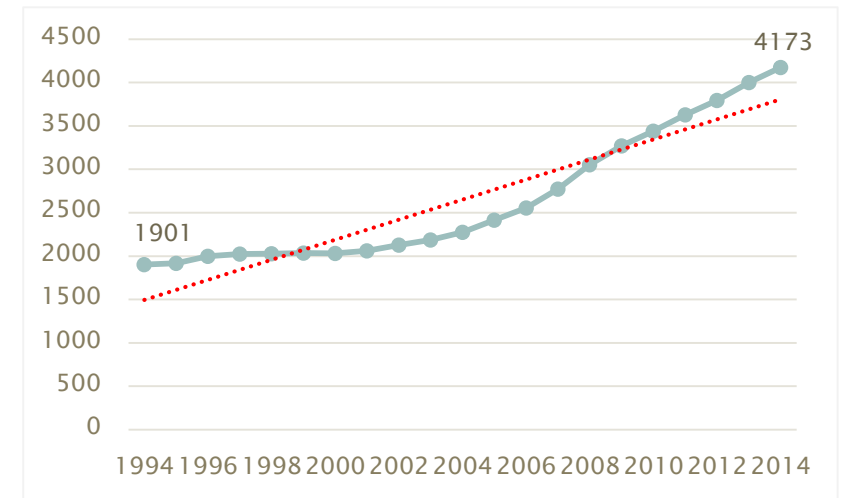
# AXE SOCIÉTÉ : VIVRE À AUBANGE

## Des évolutions socio-économiques à prendre en compte

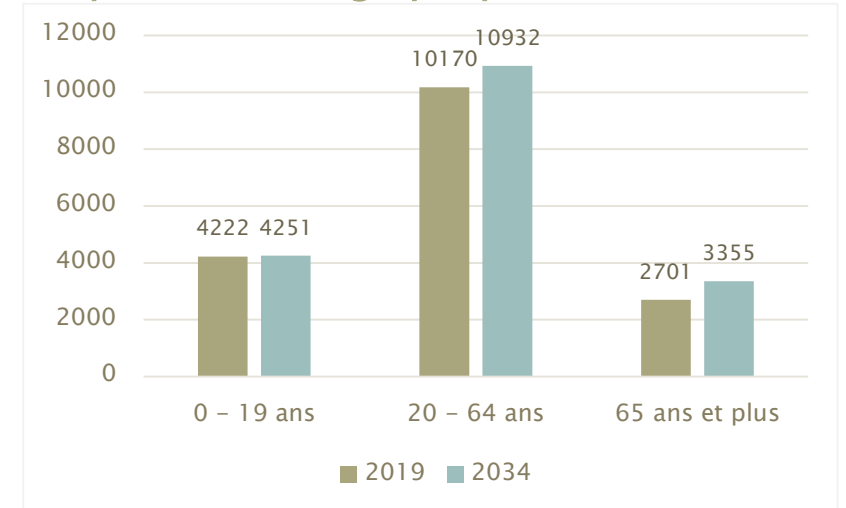
- Forte augmentation du nombre d'étrangers (+ 119,5 % depuis 1994)
  - Multi-culturalité appréciée
  - Manque de contacts entre les communautés
  - Proposition : lieu de rencontres et d'échanges ?
- Projections démographiques :
  - Augmentation de la population : 17.773 habitants en 2034 (+ 627 habitants par rapport à 2020)
  - Vieillesse de la population : + 24,2 % des 65 ans et plus



## Évolution de la population étrangère (1992–2019)



## Perspectives démographiques à horizon 2034





# AXE SOCIÉTÉ : VIVRE À AUBANGE

*Une offre de services diversifiée, concentrée dans les centres urbains*



- **Jeunesse** (Conseils des jeunes, Maison des jeunes, plaines de vacances, CCE)
  - Manque de lieux spécifiques pour les jeunes dans certains villages
  - Propositions : Espaces de jeux et de sports extérieurs à Aubange et Athus, un lieu dédié aux jeunes à Battincourt



- **Enseignement** (Écoles communales et libres, Cardijn Lorraine, Athénée Royal, Institut Sainte-Marie Médiatrice d'Athus...)
  - Infrastructures scolaires dans les villages et formations adultes appréciées
  - Accès et stationnement difficiles aux abords des écoles



- **Aînés** (Maisons de repos et de soins « Bellevue » et « Bellefleur », CCA)
  - Sentiment d'isolement des aînés
  - Manque de lieu et d'activités dans les villages
  - Propositions : Aménagement d'un espace adéquat et logements adaptés à Rachecourt, Halanzy et Battincourt



# AXE SOCIÉTÉ : VIVRE À AUBANGE

*Une offre de services diversifiée, concentrée dans les centres urbains*



- **Culture** (Trois bibliothèques, Centre culturel, Musées « Athus et l'Acier » et « L'Univers des Pompiers »)
- **Sport** (Le Joli-Bois, Centre sportif du Clémarais)



- **Tissu associatif important**
  - Lieux de rencontre existants (Guerlange, Battincourt, Rachecourt) appréciés
  - Essoufflement de la dynamique associative
  - Disparités culturelles entre les villages
  - Majorité des services situés à Athus et Aubange



- **Approche participative globale (Ateliers, Fluicity, commissions consultatives)**
  - Isolement des personnes n'ayant pas accès aux NTIC
  - Manque de liens et de contacts entre les villages

# ▶ ENJEUX DE L'AXE « SOCIÉTÉ »

Le maintien de la jeune population sur le territoire



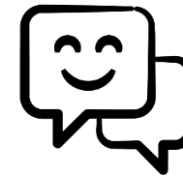
Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques



SOCIÉTÉ



Une communication à adapter, afin de toucher tous les publics



Des liens et solidarités à stimuler entre les villages de la commune

Vivre à Aubange

Le soutien de la vie associative sur le territoire



Un équilibre à trouver entre les zones urbaines et rurales : délocalisation des services ?

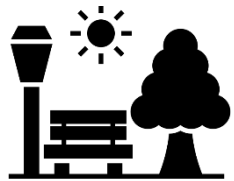


# AXE TERRITOIRE : VIVRE À AUBANGE

## *Un environnement de qualité*



- Position géographique en Lorraine
- 22,6 % du territoire repris en zones Natura 2000
- 17 sites de grand intérêt biologique
- Nombreux arbres et haies remarquables
- Dynamique communale en faveur de l'environnement



- Beauté du territoire bien perçue
- Spécificités villageoises appréciées : Fermes à Aix-sur-Cloie, zones boisées et le domaine de Clémarais, parc animalier, l'étang et le bois joli à Athus, la Batte et les étangs à Battincourt, zone naturelle du Crassier et la Gaume Buissonnière, verger conservatoire à Rachecourt...



# AXE TERRITOIRE : VIVRE À AUBANGE

*Un environnement de qualité... confronté à des nuisances*



- Pollution (lignes HT, usines, trafic routier, chasse)
- Mauvaise réputation et image négative du centre d'Athus (phénomènes de criminalité)
  - Fort sentiment d'insécurité



- Déchets et dépôts sauvages
  - Initiatives villageoises de ramassage de déchets
- Rénovation urbaine en cours afin de redynamiser et embellir le centre d'Athus



- Missions de l'Agence de Développement Local
- Schéma de Développement Communal et Guide Communal d'Urbanisme en cours de révision





# AXE TERRITOIRE : VIVRE À AUBANGE

*Une offre de logements hétérogène d'une localité à l'autre*



- Logements peu qualitatifs dans le centre d'Athus
- Parc immobilier plus résidentiel hors périmètre de la rénovation urbaine
- Logements publics à Athus, Aubange et Halanzy
- Battincourt, Guerlange, Aix-sur-Cloie, Rachecourt : territoires plus ruraux
  - Cœurs de village authentiques dans les villages plus ruraux
  - Travaux de la CCATM appréciés
- Augmentation des prix immobiliers, en raison de la proximité du Grand-Duché de Luxembourg
- Multiplication de blocs à appartements dans les villages
  - Quid des stationnements et de la cohésion villageoise ?





# AXE TERRITOIRE : VIVRE À AUBANGE

*Une commune accessible et bien desservie*



- Axes routiers importants (A28/E41, N88...)
- Lignes de chemins de fer (165 « Libramont – Athus », 167 « Athus – Arlon »)
- Nombreuses lignes de bus, desservant tous les villages
- Bonne accessibilité générale
  - Manque une liaison douce entre tous les villages
  - Pas de liaison directe en train entre Halanzy et le Grand-Duché de Luxembourg
- Gratuité des transports en commun au Grand-Duché de Luxembourg
  - Problèmes de stationnement et d'engorgement au niveau de la gare d'Athus





# AXE TERRITOIRE : VIVRE À AUBANGE

## *L'enjeu de la sécurité routière*



- Accessibilité routière appréciée mais enjeu fort de la sécurisation/maîtrise du trafic routier
  - N88 (Halanzy, Aubange, Athus), Rue de la Frontière (Guerlange), N870 (Rachecourt) et Rue Claie (Aix-sur-Cloie)
  - Vitesse excessive des véhicules et trafic de transit dans les quartiers résidentiels
- Aménagements :
  - Trottoirs de mauvaise qualité, encombrés par les voitures (Aubange, Rachecourt, Halanzy)
  - Trottoirs inexistants à Guerlange et Battincourt
- Plan Communal de Mobilité en cours d'élaboration
  - Restructuration de l'offre de transports et le développement d'une mobilité douce
  - Mobilité dépendante de décisions extérieures (Infrabel, SNCB)

# ▶ ENJEUX DE L'AXE « TERRITOIRE »

Le développement des sentiers  
et chemins de promenade



La protection et la valorisation des  
espaces naturels



Le développement de la  
mobilité douce



La poursuite d'actions  
favorables à l'environnement et  
à l'énergie



La sécurisation et la maîtrise  
de la mobilité sur le territoire  
(vitesse excessive, trafic  
important)



La réputation d'Aubange et  
l'image d'Athus à redorer, en  
complémentarité avec la  
rénovation urbaine



TERRITOIRE



Habiter à Aubange



Une offre de logements à renforcer et  
à diversifier en vue des mutations  
socio-économiques à venir



# AXE ÉCONOMIE : TRAVAILLER À AUBANGE

## *Une agriculture bien présente*



- Diminution du nombre d'exploitations agricoles depuis 2000 (- 35 %)
- Chefs d'exploitations agricoles vieillissants
  - Arrivée d'une nouvelle génération d'agriculteurs
- Quelques activités de diversification agricole (La Terre des Délices, Rachecourt Jus, Gaume Jus de Pomme, Marché des Saveurs)
- Appui du Parc Naturel de Gaume pour la valorisation de l'agriculture locale
  - Constat du développement de prairies pour chevaux au détriment des agriculteurs et éleveurs
  - **Propositions** : Maintenir le bocage, communiquer sur les métiers agricoles et développer les circuits courts alimentaires



# AXE ÉCONOMIE : TRAVAILLER À AUBANGE

## *L'économie locale*



- Commerces concentrés à Athus, Aubange et Halanzy
  - Présence de petits commerces de proximité appréciée dans les localités rurales
  - Grande disparité entre les entités où il n'y a aucun commerce (Battincourt, Guerlange)
  - Disparition du distributeur de billets à Halanzy
- Position géographique favorable aux échanges
  - Centres commerciaux en France, au GDL et en Allemagne
  - Commerces locaux concurrencés
  - Baisse de l'attractivité commerciale du centre d'Athus (40 % de cellules vides sur la Grand'Rue et 63 % de cellules vides Rue de Rodange)
  - Difficultés d'accès aux commerces et de stationnement à Athus
  - Population encouragée à acheter à l'extérieur (trafic routier)





# AXE ÉCONOMIE : TRAVAILLER À AUBANGE



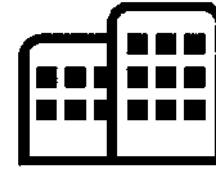
- Tissu économique important
  - Manque de places pour les TPE et PME dans les zones d'activités mixtes
  - Peu d'emploi local dans les villages plus ruraux



- Patrimoine local peu valorisé
  - Offre en restauration et hébergements touristiques peu développée
  - Potentiel touristique intéressant (structure paysagère, patrimoine bâti et historique)
  - Circuits de promenades et dynamisme du syndicat d'initiative appréciés
  - Atouts communaux peu connus de l'extérieur
  - La route régionale, une opportunité pour capter les touristes étrangers ?

# ▶ ENJEUX DE L'AXE « ÉCONOMIE »

Le soutien de la filière agricole, à travers le développement des circuits courts alimentaires et la promotion d'une alimentation plus locale



Le soutien et le développement de l'économie locale (commerces et entreprises concurrencés par le GDL)

ÉCONOMIE



Travailler à Aubange

Le développement des commerces de proximité dans les villages plus ruraux



La valorisation du patrimoine local





**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**  
DES QUESTIONS ?

